



# LE GUIDE PRATIQUE DU RELOGEMENT



## LA VILLE NEUVE *d'Echirolles* SE RENOUVELLE !

VOTRE RELOGEMENT ÉTAPE PAR ÉTAPE





# LE GUIDE PRATIQUE — du relogement —

VOTRE RELOGEMENT ÉTAPE PAR ÉTAPE

2

**LE QUARTIER DE LA VILLE NEUVE D'ÉCHIROLLES** se transforme dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Ce dispositif vise à mettre en valeur les atouts et la personnalité d'Essarts-Surieux (convivialité du lieu de vie, qualités paysagères, potentiel de développement urbain, etc.) pour en faire le premier écoquartier populaire de l'agglomération et ainsi améliorer le cadre de vie de ses habitants actuels et futurs. À cet effet, la démolition des 7 et 9 allée du Limousin marquera une étape cruciale dans la volonté de décroisonner les ensembles résidentiels, réorganiser l'espace urbain et ainsi prolonger l'étendue du parc des Essarts vers le Limousin.

Pour que cette transformation et les relogements qu'elle implique se passent dans les meilleures conditions pour les locataires actuels de ce quartier, la SDH (via Soliha) vous accompagne tout au long des étapes de ce relogement.

Elle met à votre disposition :

- La charte de relogement signée le 14 février 2018
- Le guide du relogement déroulé ci-après



**JE VAIS ÊTRE RELOGÉ... OÙ, QUAND, COMMENT ?**  
AUPRÈS DE QUI ME RENSEIGNER ?

4



**COMMENT EST-CE QUE JE PEUX ACCÉDER À UN NOUVEAU LOGEMENT ?**

5

- 3 PROPOSITIONS
- COMMENT EST-CE QUE JE VISITE LES LOGEMENTS PROPOSÉS ?
- MA RÉPONSE
- J'ACCEPTÉ LE LOGEMENT PROPOSÉ
- LE LOGEMENT PROPOSÉ NE CONVIENT PAS



**J'AI UN NOUVEAU LOGEMENT À MA DISPOSITION,**  
**MON DOSSIER EST ACCEPTÉ ET JE DÉMÉNAGE**

8

- J'ORGANISE MON DÉMÉNAGEMENT
- JE QUITTE MON ANCIEN APPARTEMENT
- J'EFFECTUE LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**CONTACTS UTILES**

10



**RAPPEL DES DIFFÉRENTES ÉTAPES**

11

3





# Je vais être relogé...

OÙ, QUAND, COMMENT ?  
AUPRÈS DE QUI ME RENSEIGNER ?

## JE RENCONTRE LA CHARGÉE DE RELOGEMENT

Cette personne m'accompagne dans mes démarches pour accéder à mon futur logement. Avec elle, **je constitue ou mets à jour mon dossier de demande de mutation** (changement de logement) dans lequel je dois indiquer, en fonction de mes ressources et de la composition de ma famille :

- Les caractéristiques du nouveau logement souhaité (T1, T2, T3..., rez-de-chaussée ou étage, etc.)
- les secteurs dans lesquels je souhaite résider/déménager



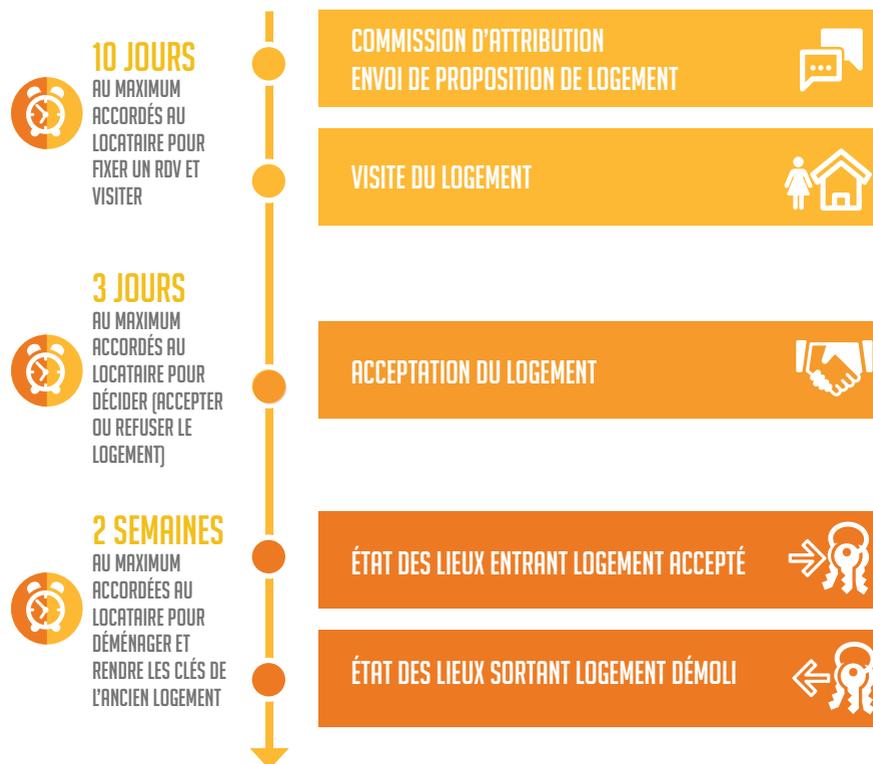
La chargée de relogement Lydie Cottet (SolihA - 04 76 12 11 14) prend contact avec moi



# COMMENT EST-CE QUE JE PEUX ACCÉDER À un nouveau logement ?

## 3 PROPOSITIONS

Il me sera fait **au maximum 3 propositions** pour un logement adapté à ma situation (souhaits, ressources, etc.).





## COMMENT EST-CE QUE JE PEUX ACCÉDER À un nouveau logement ?

### COMMENT EST-CE QUE JE VISITE LES LOGEMENTS PROPOSÉS ?

- Je reçois une proposition de logement après avis favorable de la Commission d'Attribution des Logements.
- J'ai 10 jours maximum pour prendre contact avec le bailleur relogeur qui m'a envoyé la proposition (numéro de téléphone inscrit dans le courrier reçu).
- Le bailleur relogeur me fixe un rendez-vous pour la visite du logement en fonction des disponibilités.
- J'ai 3 jours maximum pour donner ma réponse.
- Je peux demander la présence de la chargée de relogement.

6



## COMMENT EST-CE QUE JE PEUX ACCÉDER À un nouveau logement ?

### MA RÉPONSE

Après ma visite, dans tous les cas, je donne ma réponse sans attendre au bailleur relogeur, **au plus tard dans les 3 jours qui suivent.**

### J'ACCEPTÉ LE LOGEMENT

- Le bailleur relogeur prend contact avec moi pour fixer les formalités
- Dès que le rendez-vous pour l'état des lieux entrant est fixé, je contacte mon assureur pour transférer mon assurance au nouveau logement.
- Mon ancien dépôt de garantie sera transféré au nouveau logement.
- Le 1<sup>er</sup> loyer du nouveau logement sera payable en fin du premier mois d'habitation dans ce dernier.

7

### LE LOGEMENT PROPOSÉ NE CONVIENT PAS

Je précise pourquoi, pour pouvoir recevoir une proposition plus adaptée.



### QUESTION :

J'habite aujourd'hui chez mes parents et je souhaite prendre mon indépendance, est-ce que je peux bénéficier des mêmes avantages que le locataire en titre ? **OUI**

Si je me sépare du titulaire du bail, je peux faire une demande de logement séparée et les frais liés au déménagement seront pris en charge ? **OUI**





## J'ai un nouveau logement à ma disposition, MON DOSSIER EST ACCEPTÉ ET JE DÉMÉNAGE

### J'ORGANISE MON DÉMÉNAGEMENT

Deux possibilités s'offrent à moi :

#### SOIT JE DÉMÉNAGE PAR MES PROPRES MOYENS

(indemnités forfaitaires versées par la SDH selon le type de logement quitté : **T1** : 430 €, **T2** : 500 €, **T3** : 580 €, **T4** : 650 €, **T5** : 730 €, **T6** : 900 €). La SDH m'enverra par courrier le chèque d'indemnisation à ma nouvelle adresse.

#### SOIT JE DEMANDE L'AIDE DU DÉMÉNAGEUR AGRÉÉ PAR LA SDH

Avec l'aide de la chargée de relogement, je prends contact avec le déménageur.

Quel que soit mon choix, j'en informe la chargée de relogement qui me contactera pour fixer les modalités.

Dans tous les cas, le montant de 150 € correspondant aux frais liés aux ouvertures et fermetures de compteurs et abonnements me sera remboursé sans justificatif, par chèque envoyé à ma nouvelle adresse.



## J'ai un nouveau logement à ma disposition, MON DOSSIER EST ACCEPTÉ ET JE DÉMÉNAGE

### JE QUITTE MON ANCIEN APPARTEMENT

**FAIRE L'ÉTAT DES LIEUX SORTANT** de mon ancien logement et remettre les clés pour terminer mon ancien contrat de location

**JE CONTACTE MA CHARGÉE DE RELOGEMENT POUR METTRE FIN À MON ANCIEN CONTRAT DE LOCATION** et fixer la date d'état des lieux sortant (mon ancien logement ainsi que ma cave doivent être totalement vides, propres et fermés).

Je laisse les équipements et les accessoires du type portes, fenêtres, robinetterie, réseau et installation électrique et gaz, radiateurs, tuyauterie. Dans la mesure où le logement est en bon état d'usage et de sécurité, aucun montant de réparation locative ne sera réclamé.



**ATTENTION !** Si dans les 15 jours qui suivent mon déménagement cet état des lieux n'est pas effectué et que les clés ne sont pas rendues au bailleur de mon ancien logement, je continue de payer mon ancien loyer.





# J'ai un nouveau logement à ma disposition, MON DOSSIER EST ACCEPTÉ ET JE DÉMÉNAGE

## J'EFFECTUE LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



- Souscrire un contrat de transfert de courrier auprès de la Poste



- Demander la résiliation ou le transfert de mes différents contrats :
  - Gaz et Electricité de Grenoble (GEG)
  - Téléphone
  - Internet
  - Assurance
  - ...



- Transmettre ma nouvelle adresse aux différents organismes
  - Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
  - Préfecture – carte grise
  - Assurances / Mutuelles
  - Impôts
  - Banque
  - ...



- Inscrire mes enfants dans l'établissement scolaire auquel mon nouveau logement est rattaché (à vérifier auprès de la mairie ou du rectorat).



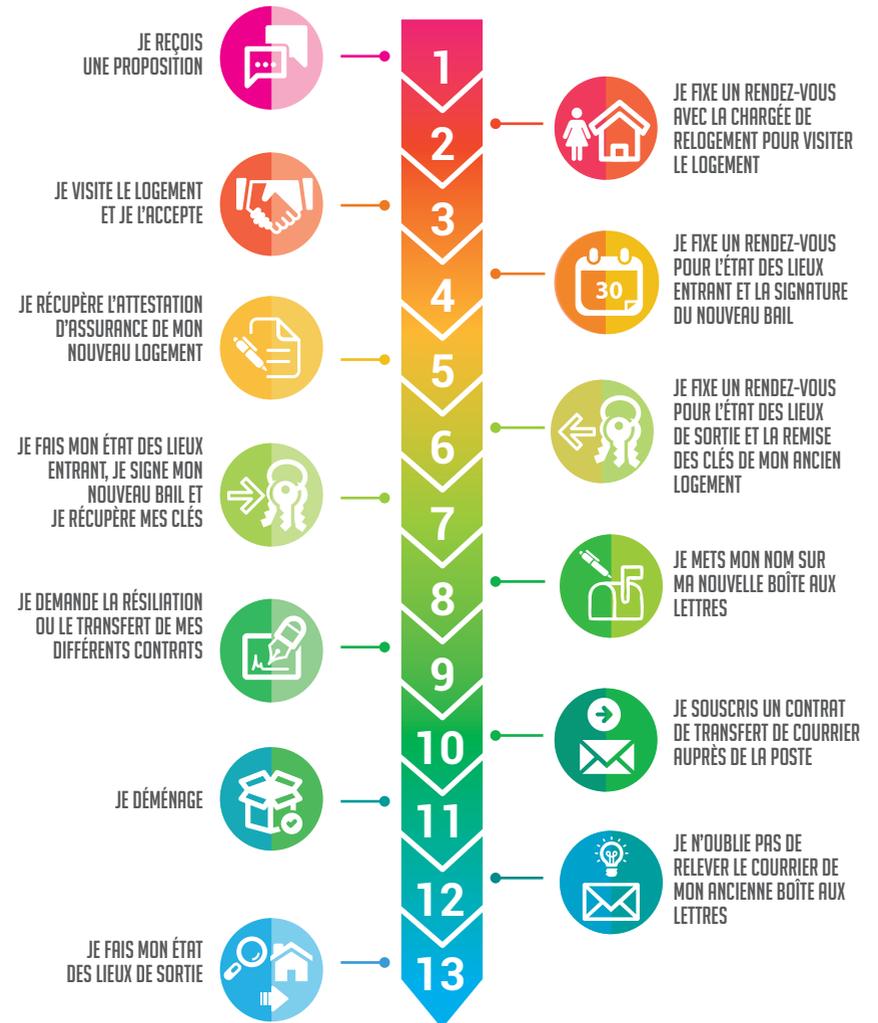
*Contacts*

SDH : 04 76 68 39 39

SOLHA : 04 76 12 11 14  
M<sup>ME</sup> LYDIE COTTET  
(CHARGÉE DE RELOGEMENT)



# Les différentes étapes DE MON RELOGEMENT





## EN PARTENARIAT AVEC



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

### Contact

**CHARGÉE DE RELOGEMENT SOLIHA**  
(pour le compte de la SDH)

**LYDIE COTTET**

Tél. : 04 76 12 11 14

Mail : l.cottet@solihha.fr

34, avenue de Grugliasco

38130 Échirolles

Tél : 04 76 68 39 39

**www.sdh.fr**

